



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20230330-2023033005-DE

Préfecture du Loiret

## **Conseil Municipal** **Délibération numéro 2023033005**

**Date de la  
convocation**  
23.03.2023

**L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.**

**Date  
d'affichage**  
23.03.2023

**Présents :** Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Jonathan RÉMÉNÉ, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN.

**Nombres de  
membre**

**Absents donnant pouvoir:** Catherine FOUCAULT à Aurélie DAUBIN, Ilona BERNY-VILFROY à Florence BONDUEL, Aurélie BLOT à Sylvie VUILLET.

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 13

**Absents :** Sophie THIRET épouse ALLION, Christian AMEUR.

**Délibération**  
**2023033005**

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **Budget principal, Approbation du compte de gestion 2022**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.**

**Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20230330-2023033005-DE

enregistrement ACTES

## Conseil Municipal Délibération numéro 2023033005

BUDGET PRINCIPAL (TTC)	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat 2022	Résultat antérieur	Résultat cumulé au 31.12. 2022
SECTION Fonctionnement	757 774.62 €	938 871.28€	+ 181 096.66 €	+ 391 349.15 €	+ 572 445.81 €
SECTION Investissement	161 564.11 €	175 494.35 €	+ 13 930.24 €	- 14 946.52€	- 1 016.28 €

Le Maire,  
Florence BONDUEL



Le secrétaire de séance,  
Jonathan RÉMÉNÉ,

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>